

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 23 novembre 2023

Date de la Convocation  
17/11/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 16  
Présents : 14  
Votants : 14

Votes

Pour : 14  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d’Affichage  
29/11/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES** : PATRON Gary, TESSIER Jean

Mme Loetitia GUIMIER, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : TRANSFERT DE MODULAIRES : CHOIX DU PRESTATAIRE**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l’école privée effectue des travaux et vend les modulaires qui leur servaient de classes.

La commission « Aménagement du territoire » a travaillé sur l’emplacement de ces modulaires et propose de les mettre à disposition de l’association Chasse sur le terrain communal près du cimetière (dépôt des services techniques).

La commission propose d’acquérir des modulaires d’occasion pour l’association Foot pour y créer un club house et local de stockage.

Afin de pouvoir déplacer les modulaires, plusieurs entreprises ont été consultés :

- AMG – l’Ile d’Olonne : 8 701.61€ HT
- PEGASE – Le Girouard : 6 965.42€ HT

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ACCEPTE** le devis de l’entreprise PEGASE – l’Ile d’Olonne – pour un montant de 6 969.42€ HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire  
Joël BRET



La secrétaire de séance  
Loetitia GUIMIER



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 23 novembre 2023

Date de la Convocation  
17/11/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 16  
Présents : 14  
Votants : 14

Votes

Pour : 14  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d’Affichage

29/11/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES** : PATRON Gary, TESSIER Jean

Mme Loetitia GUIMIER, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : AMENAGEMENT EN CENTRE-BOURG – ASSISTANCE AU MONTAGE DU DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DE L’AGENCE DE L’EAU : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Dans le cadre du projet d’aménagement en centre-bourg réalisé par SCALE, une subvention de l’agence de l’eau peut être sollicitée pour la déconnexion des eaux vers les noues ou espaces verts.

Ce dossier est très complexe et doit être appuyer par des éléments techniques.

M. le Maire présente le devis de l’agence SCALE d’un montant de 8 750.00€ HT pour l’assistance au montage du dossier de subvention. Le montant de la subvention pourrait s’élever à 270 000€.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ACCEPTE** la proposition du cabinet SCALE pour un montant de 8 750.00€ HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire  
Joël BRET



La secrétaire de séance  
Loetitia GUIMIER



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

## Séance du 23 novembre 2023

Date de la Convocation  
17/11/2023

**Nombre de conseillers**

En exercice : 16

Présents : 14

Votants : 14

**Votes**

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

**Date d’Affichage**

29/11/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES** : PATRON Gary, TESSIER Jean

Mme Loetitia GUIMIER, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : AMENAGEMENT EN CENTRE-BOURG – ETUDE GEOTECHNIQUE: AUTORISATION DE SIGNATURE**

Afin de finaliser le projet d’aménagement en centre-bourg, une étude d’inspection visuelle et télévisuelle du réseau d’eau pluviale et une étude géotechnique sont nécessaire.

Plusieurs entreprises ont été sollicités :

Inspection visuelle et télévisuelle

- SPI2C : 3 297.50€ HT
- A3sn : 20 600€ HT (le devis ne correspond pas à la demande – 3km de chiffrée pour une demande de 900ml)
- SARP : 8 120€ HT (le devis de correspond pas à la demande – chiffrage du réseau eau usée au lieu du réseau eau pluviale)

Etude géotechnique (1 seule offre reçue : GINGER et ARGISOL ayant répondu qu’ils étaient trop occupés en ce moment pour pouvoir répondre à l’offre)

- AGIR : 5 977.62€ HT

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ACCEPTE** la proposition du cabinet SPI2C pour la prestation inspection visuelle et télévisuelle d’un montant de 3 297.50€ HT,
- **ACCEPTE** la proposition du cabinet AGIR pour la prestation étude géotechnique d’un montant de 5 977.62€ HT

- **AUTORISE M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.**

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BRET**



**La secrétaire de séance**  
**Loetitia GUIMIER**

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Loetitia Guimier', written in a cursive style.

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 23 novembre 2023

Date de la Convocation  
17/11/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 14

Votants : 14

Votes

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage

29/11/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES** : PATRON Gary, TESSIER Jean

Mme Loetitia GUIMIER, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : ACCORD CADRE A BON DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE CURAGE, D’ENTRETIEN, DE BALAYAGE, DE REPARATION DE VOIRIE, ASSAINISSEMENT : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE**

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu l’article L 2113-6 du code de la commande publique concernant les groupements de commandes,

Considérant les besoins de la commune de St Julien des Landes, de la communauté de communes du Pays des Achards et de plusieurs communes du territoire du Pays des Achard en matière d’accord à bon de commande pour les travaux de curage, d’entretien, de balayage, de réparation de voirie, assainissement,

Considérant la proposition de convention de constitution d’un groupement de commande définissant les modalités de fonctionnement de celui-ci et proposant de nommer la communauté de communes du Pays des Achards en qualité de coordinateur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **APPROUVE** la convention de groupement de commandes entre la communauté de communes du Pays des Achards, la commune de St Julien des Landes et les communes adhérentes pour la passation d’un accord-cadre à bon de commande pour les travaux de curage, d’entretien, de balayage, de réparation de voirie, assainissement,

- **AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.**

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire  
Joël BRET**



**La secrétaire de séance  
Loetitia GUIMIER**

A blue ink signature, likely belonging to Loetitia Guimier, is written in a cursive style.

## Séance du 23 novembre 2023

Date de la Convocation  
17/11/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 16  
Présents : 15  
Votants : 15

Votes

Pour : 15  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d’Affichage  
29/11/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES** : PATRON Gary

Mme Loetitia GUIMIER, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : AGENT RECENSEUR : CREATION D’EMPLOIS D’AGENTS RECENSEURS VACATAIRES ET FIXATION DES MODALITES DE REMUNERATION**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport du Maire,

Considérant que le recrutement de vacataires est nécessaire aux besoins du service pour effectuer une mission spécifique et ponctuelle à caractère discontinu, rémunérée à la vacation et après service fait.

M. le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de créer des emplois d’agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2024;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

La création de 4 emplois de vacataires :

La rémunération net est calculée forfaitairement après service fait de la façon suivante :

- au prorata du nombre d'imprimés collectés : 4.00€ par imprimé papier collecté  
4.50€ par imprimé internet collecté
- Versement d'un forfait de 60.00€ pour les frais de transport
- Versement d'un forfait de 50€ pour les 2 séances de formation
- Versement d'un forfait de 25.00€ pour la tournée de reconnaissance et mise sous pli

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire  
Joël BRET**



**La secrétaire de séance  
Loetitia GUIMIER**

A blue ink signature of Loetitia Guimier.

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

## Séance du 23 novembre 2023

Date de la Convocation  
17/11/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 16  
Présents : 15  
Votants : 15

Votes

Pour : 15  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d’Affichage

29/11/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES** : PATRON Gary

Mme Loetitia GUIMIER, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

### Objet : OUVERTURE D’UN POSTE DE RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

M. le Maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l’article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu’il s’agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La collectivité grandit en infrastructure (bâtiments, voiries) et les interventions augmentent la charge de travail et l’organisation des services techniques. Une réorganisation du service est nécessaire.

Il convient donc de créer un emploi de responsable des services techniques, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **CREE l’emploi de responsable des services techniques**, emploi permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, susceptible d’être pourvu par des agents relevant soit cadre d’emplois des Agents Techniques, soit des Agents de Maîtrise, soit des Techniciens,

- D’autoriser le Maire à **procéder au recrutement d’un agent contractuel dans les conditions fixées ci-dessous à savoir :**

Paraphe

- *motif du recours à un agent contractuel : article L332-8 1°2°3°4°5°6° du code général de la fonction publique,*
- *nature des fonctions : Responsable des services techniques*

**Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.**

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire  
Joël BRET**



**La secrétaire de séance  
Loetitia GUIMIER**

A blue ink signature of Loetitia Guimier.

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

### Séance du 23 novembre 2023

Date de la Convocation  
17/11/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 15

Votants : 15

Votes

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage

29/11/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES** : PATRON Gary

Mme Loetitia GUIMIER, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : RAPPORT ANNUEL 2022 DE L’ELU MANDATAIRE AU SEIN DE L’AGENCE DE SERVICE AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE**

Conformément aux dispositions des articles L.1531-1 et L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités actionnaires des SAPL doivent se prononcer, après un débat, sur le rapport annuel élu mandataire écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d’administration.

Ce rapport, dont le contenu est précisé par décrit, comporte notamment des informations générales et financières sur la société.

M. le Maire rappelle qu’il est le représentant de la commune de St Julien des Landes au sein du conseil d’administration de la SPAL de Vendée. Actuellement la SPAL de Vendée intervient sur le dossier « Ilot de la Bassetière »

M. le Maire présente le rapport 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **APPROUVE** le rapport annuel 2022.

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire  
Joël BRET



La secrétaire de séance  
Loetitia GUIMIER

